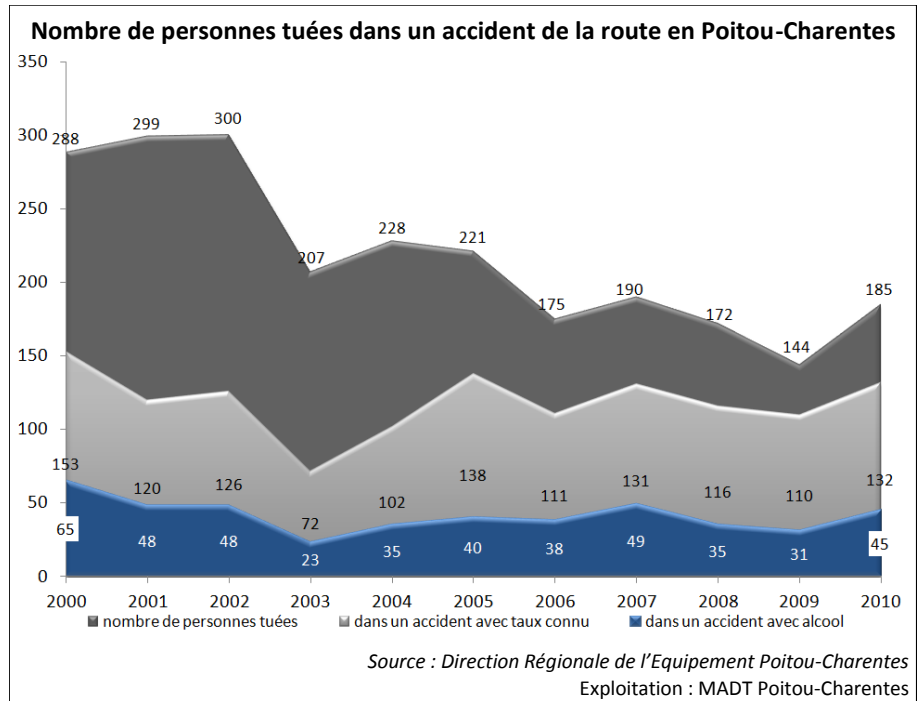


En 2010, sur les routes du Poitou-Charentes, une personne décédée sur cinq était impliquée dans un accident où l'un des conducteurs présentait une alcoolémie supérieure au taux légal (24,3 %)

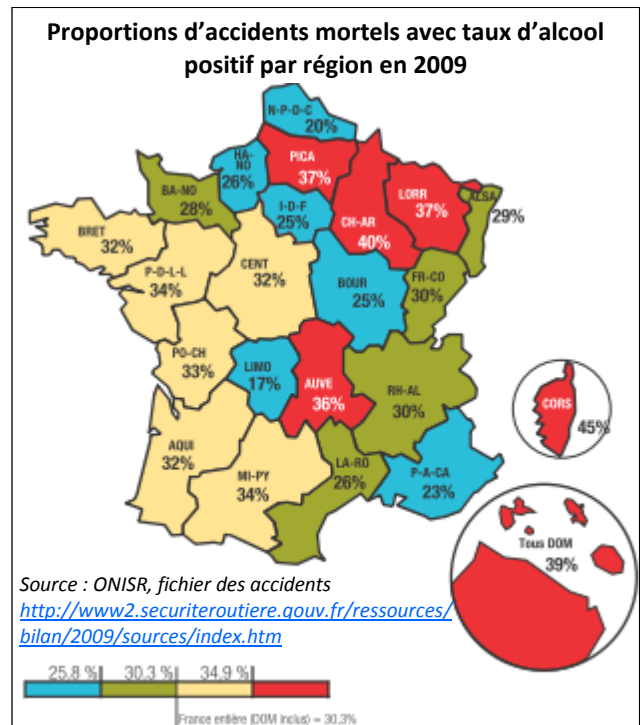
En Poitou-Charentes (2010), le bilan des victimes des accidents avec alcool est le suivant : 45 tués, 889 blessés dont 89 hospitalisés.

Entre 2000 et 2010, les décès lors d'un accident de la route lié à une alcoolémie supérieure au taux légal baissent moins rapidement que le nombre total de mort sur les routes (-30,8 % avec alcool vs -35,8 % pour l'ensemble).



En 2010, sur routes du Poitou-Charentes, un blessé hospitalisé sur dix était impliqué dans un accident où l'un des conducteurs présentait un taux d'alcoolémie supérieur au taux légal (10,0 %).

Entre 2005 et 2010, les blessés hospitalisés lors d'un accident de la route lié à une alcoolémie supérieure au taux légal baissent dans les mêmes proportions que l'ensemble des blessés hospitalisés dans un accident de la route (-23,2 % avec alcool vs -20,9 %).



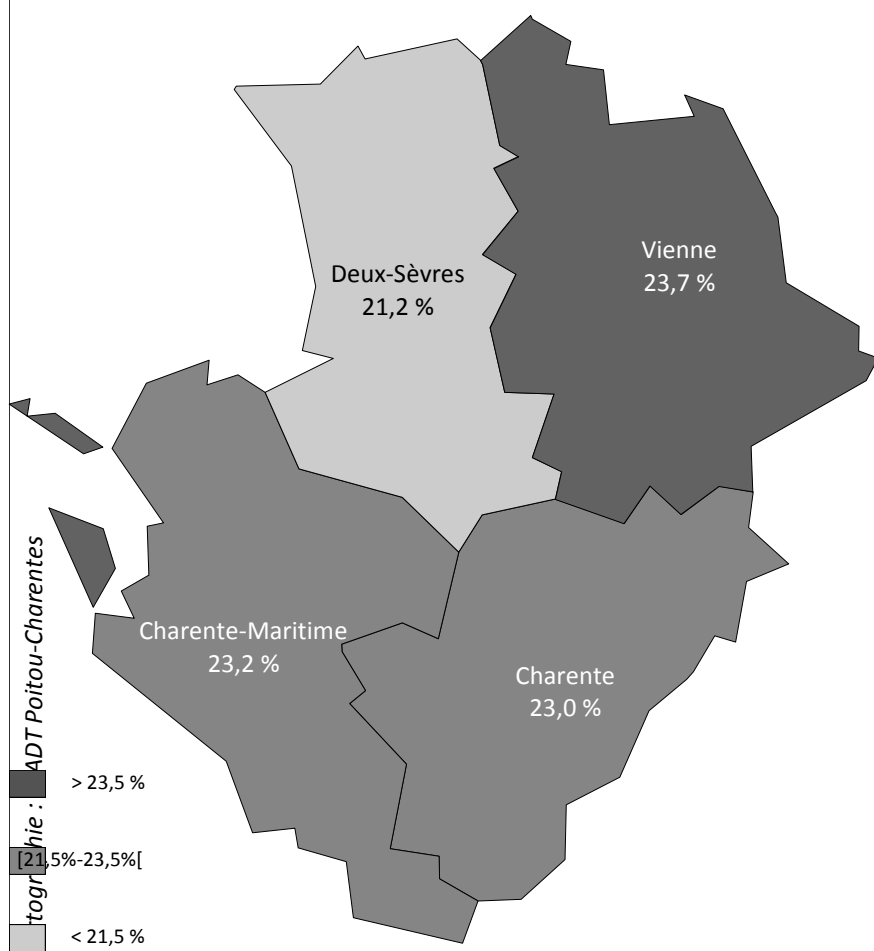
L'alcoolémie (dépistage - résultat) n'est pas forcément connue (prise de sang impossible du fait de la gravité de l'accident, résultat de la prise de sang inconnu, refus).

L'infraction pour alcoolémie correspond à un taux compris entre 0,5 et 0,8 g/l de sang (ou entre 0,25 et 0,4 mg/l d'air expiré).

Le délit pour alcoolémie est caractérisé par un taux supérieur ou égal à 0,8 g/l de sang (ou $\geq 0,4$ mg/l d'air expiré).

La présence d'alcool dans les accidents de la route est plus marquée en région qu'en France (33 % vs 30,2 %).

Proportion de tués lors d'un accident avec taux d'alcoolémie positif sur l'ensemble des tués dans un accident de la route sur la période 2006-2010



Sur la période 2006-2010, 24,0 % des accidents routiers mortels de **Charente** impliquent au moins un conducteur avec un taux d'alcoolémie supérieur au taux légal. Ces accidents provoquent 23,0 % des décès sur les routes de Charente.

En **Charente-Maritime**, sur la période 2006-2010, les accidents routiers mortels avec alcool représentent 22,6 % d'accidents mortels et provoquent 23,2 % des tués sur les routes du département.

Dans les **Deux-Sèvres** sur la période 2006-2010, les accidents routiers mortels avec alcool représentent

21,9 % d'accidents mortels et provoquent 21,2 % des tués sur les routes du département.

Dans la **Vienne**, sur la période 2006-2010, les accidents routiers mortels avec alcool représentent 24,2 % d'accidents mortels et provoquent 23,7 % des tués sur les routes du département.

Accident corporel : accident de la circulation routière survenu sur une voie ouverte à la circulation publique qui implique au moins un véhicule et provoque au moins une victime c'est à dire un usager ayant nécessité des soins médicaux.

Parmi les victimes, on distingue :

Les tués : victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident ; **les blessés hospitalisés** : blessés dont l'état nécessite plus de 24 heures d'hospitalisation ; **les blessés légers** : blessés dont l'état nécessite un soin médical sans hospitalisation ou avec hospitalisation de moins de 24 h.